

L 567

ENS de Lyon
Concours Littéraire

SESSION 2025

SPÉCIALITÉ GÉOGRAPHIE

SUJET

Durée : 3 heures

Sans atlas

L'usage de la calculatrice est interdit

Sans feuille de papier calque.

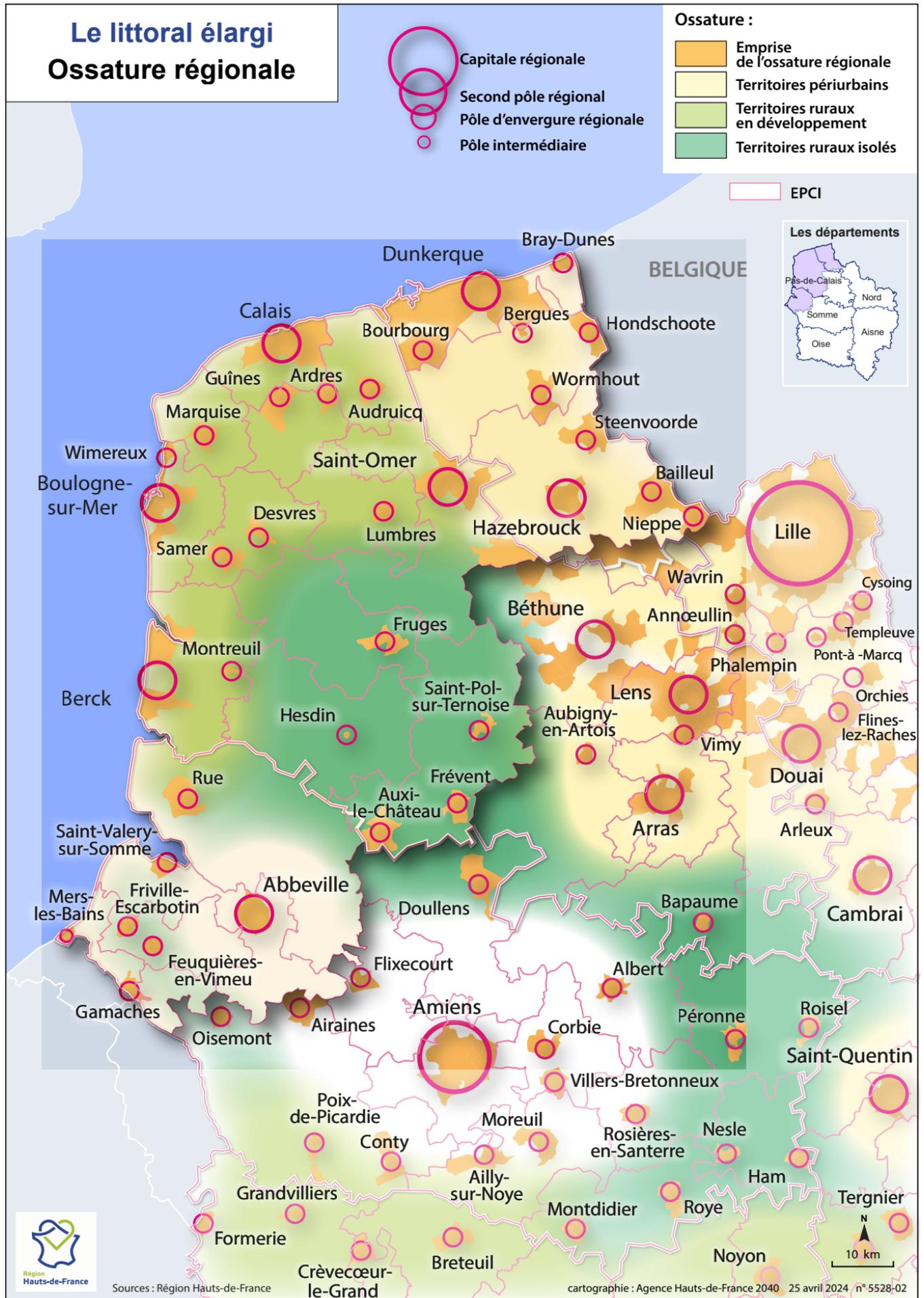
Extrait au 1/25 000 du SCAN 25 édition 2024 (Boulogne-sur-mer).

Document d'accompagnement : carte présentant une typologie des territoires et l'armature urbaine de la région Hauts-de-France, et extrait de carte topographique ancienne (1954) au 1 : 50000.

En vous aidant du document d'accompagnement, commentez l'extrait du SCAN 25.

Tournez la page S.V.P.

Document 1 : Carte présentant une typologie des territoires et l'armature urbaine, espace littoral élargi de la région Hauts-de-France (source : région Hauts-de-France, 2024)



Document 2 : Extrait de carte topographique ancienne au 1:50000, édition de 1954 avec effectifs démographiques de 1946 (source : IGN)



Légende du SCAN 25

<p>Autoroute : péages, aires de services, de repos </p> <p>Route à deux chaussées séparées </p> <p>Route de bonne viabilité </p> <p>Route de moyenne viabilité </p> <p>Route étroite régulièrement entretenue </p> <p>Route irrégulièrement entretenue. Chemin. Sentier. Piste cyclable </p> <p>Tunnel routier. Dalle de protection. Barrière, péage. Passage à niveau </p> <p>Route en remblai, en déblai. Route en construction </p> <p>Chemin de fer à 1 voie, à 2 voies, à 3 voies etc. Voie électrifiée </p> <p>Gare ou point d'arrêt ouverts au trafic voyageurs. Voie étroite </p> <p>Ligne électrique. Téléphérique. Remontée mécanique </p> <p>Population en milliers d'habitants. Limite d'État, borne frontière </p> <p>Limite et chef-lieu de département, d'arrondissement </p> <p>Limite et chef-lieu de commune </p> <p>Limite de camp militaire, de zone réglementée de champ de tir </p> <p>Limite de zone réglementée. Limite de forêt domaniale. Limite de parc naturel </p> <p>Édifice religieux : chrétien, synagogue, mosquée. Calvaire. Monument. Cimetière </p> <p>Construction technique. Silo. Réservoir d'hydrocarbure. Antenne </p> <p>Point géodésique du Réseau de Base Français. Éolienne. Fort. Casemate </p> <p>Mairie, hôtel de ville. Bâtiment ordinaire. </p> <p>Bâtiment public, administratif, industriel ou commercial. Serre. Établissement hospitalier </p> <p>Terrain de sport. Tennis </p> <p>Tour isolée. Excavation souterraine. Gouffre, aven. Habitation troglodytique. Ruines </p> <p>Pont. Passerelle. Gué. Bac : autos, piétons </p> <p>Source, fontaine. Citerne, lavoir. Bassin. Château d'eau. Réservoir </p> <p>Cascade. Barrage. Cours d'eau temporaire </p> <p>Phare. Feu. Amer. Balise </p> <p>Courbes de niveau. Dépression. Talus </p> <p>Bloc rocheux isolé. Arbre remarquable </p>	<p>Itinéraire balisé FFR : GR, PR, Autre </p> <p>Passage délicat. Piste équestre </p> <p>Itinéraire de ski de randonnée ou de raid </p> <p>Remontée mécanique en service en été </p> <p>Point de vue. Table d'orientation </p> <p>Gîte d'étape. Refuge gardé, non gardé. Abri </p> <p>Camping. Centre équestre. Site d'escalade équipé </p> <p>Aire de détente. Golf. Aire de départ de vol libre </p> <p>Centre de ski de fond. Port de plaisance. Sports nautiques </p> <p>Canoë-kayak (point de mise à l'eau). Baignade </p> <p>Station classée </p> <p>Ville d'art. Station thermale, verte, de sports d'hiver, balnéaire </p> <p>Agglomération touristique, centre d'activité, site ou détail remarquable </p> <p>Édifice remarquable. Curiosité. Information touristique </p> <p>Aire de stationnement </p>
<p>Bois </p> <p>Forêt fermée de conifères </p> <p>Forêt fermée de feuillus </p> <p>Forêt fermée mixte </p> <p>Forêt ouverte </p> <p>Lande ligneuse </p> <p>Peupleraie </p> <p>Verger </p> <p>Vigne </p> <p>Marais </p> <p>Mangrove </p> <p>Bananière, canne à sucre </p> <p>Ylang-ylang </p>	<p></p> <p>LYON</p> <p>Gorges de la Nesque</p> <p>GR autre sentier</p> <p>Téléphérique du Pic</p> <p>Station classée</p> <p>Ville d'art</p> <p>Agglomération touristique</p> <p>Édifice remarquable</p> <p>Aire de stationnement</p>

L'équidistance des courbes de niveau varie en fonction du relief : 5 mètres en plaine, 10 mètres en montagne. Certaines cartes peuvent combiner les 2 équidistances (5m et 10m).

Système géodésique RGF93. Ellipsoïde IAG-GRS80. Projection conique conforme de Lambert (Lambert-93).

Origine des altitudes : Systèmes NGF-IGN69 pour la France métropolitaine et NGF-IGN78 pour la Corse.

L'échelle de latitudes et longitudes et les deux chiffres kilométriques correspondent respectivement :

- en noir, aux latitudes et longitudes en degrés (longitudes référées au méridien international),
- en noir, en regard des amorces de la même couleur, aux coordonnées Lambert-93,
- en bleu, en regard du quadrillage de la même couleur, aux coordonnées UTM (n° de fuseaux dans les angles de la carte).

Le nord géographique est matérialisé sur cette carte par des méridiens espacés de 5° en longitude.

La déclinaison magnétique (angle entre le nord magnétique et le nord géographique), au centre de la feuille, est de 0°32' vers l'Ouest au 1er janvier 2017. Sa variation annuelle est de 7,3' vers l'Est.

Attention. La planche au format A2 procède de l'assemblage de plusieurs dalles cartographiques de l'IGN. Certains figurés (d'importance mineure) peuvent varier d'une partie à l'autre de la planche et différer légèrement de ceux qui sont indiqués dans la légende.